



**BULLETIN**  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE  
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam  
senectutem quæ in homine venerabilis, in  
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

---

**TOME TREIZIÈME**

(3<sup>e</sup> série — 1905-1906)

---

**SOISSONS**  
IMPRIMERIE DE *L'ARGUS* SOISSONNAIS

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

---

MDCCCXVII

# NOUVELLES RECHERCHES

SUR

## Jeanne d'Arc et « le fait de Soissons »

à propos d'un livre récent,

par M. Félix BRUN

---

### I

Entré à l'Ecole des Chartes après avoir été élevé par droit de naissance en l'une de ces vieilles librairies parisiennes qui sont de véritables officines d'érudition, M. Pierre Champion vient de publier (1) la thèse qui lui a valu le diplôme d'archiviste-paléographe et il a été assez aimable pour m'en offrir un exemplaire, estimant avec beaucoup de raison qu'elle a de quoi solliciter et retenir l'attention d'un lecteur soissonnais. Elle est consacrée à Guillaume de Flavy, homme de guerre du XV<sup>e</sup> siècle, dont la mort tragique, au château de Nesles-en-Tardenois, fut tout un abominable drame de famille, mais qui est connu

(1) *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au XV<sup>e</sup> siècle, par Pierre CHAMPION, Honoré CHAMPION éditeur, 9, quai Voltaire, un volume de XIX-304 pages.

surtout pour avoir été mêlé aux derniers jours de la carrière militaire de Jeanne d'Arc : tout le monde sait qu'il était « capitaine » ou commandant de la place de Compiègne lorsque la Pucelle y fut prise dans une sortie pendant le siège de 1430 ; on a même quelquefois voulu le rendre responsable de ce funeste événement, à tort, croyons-nous avec son biographe. L'épisode se passa si près de nous que nous n'aurions pas à craindre, en l'étudiant, d'excéder les attributions de notre Société. Toutefois je n'y toucherai que pour quelques points qu'il a de communs avec notre propre histoire et, comme il convient, je laisserai à nos voisins compiégnois l'analyse et la critique des pages particulièrement relatives au siège de leur ville ; ils y trouveront un utile complément aux travaux, d'ailleurs toujours bons à consulter, de M. Alexandre Sorel sur ce sujet.

Mais si M. Champion ne pouvait écrire l'histoire de Guillaume de Flavy sans étudier celle du siège de Compiègne, il ne pouvait non plus raconter ce siège sans dire incidemment quelque chose d'un fait qui s'y rattache de très près, mais qui concerne plus directement Soissons, au point que, dans la minutes françaises du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, il est appelé « le fait de Soissons », « *factum villæ Suessionensis* » dans la traduction latine officielle (1).

Quelques-uns de nos confrères se souviennent peut-être que j'eus l'année dernière le plaisir de leur faire accepter une très mince brochure, — tirage à part d'articles parus dans l'*Argus soissonnais*, — où j'avais essayé, à l'aide de ressources

(1) QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, I, p. 111.

malheureusement trop restreintes, de faire un peu de lumière sur la conduite du capitaine de Soissons, Guichard Bournel, dit aussi de Thiembronne, qui, en mai 1430, refusa ou fit refuser aux troupes de la Pucelle l'entrée de la ville et, peu après, livra la place au duc de Bourgogne. Après le travail de M. Champion, il n'y a plus de doute possible sur la nature de cette reddition : ce fut bel et bien une vente moyennant bon argent monnayé et nous savons maintenant en chiffres précis le montant même de la somme payée au capitaine comme salaire du fâcheux et honteux marché. Il nous est révélé par un compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne, conservé aux Archives départementales du Nord parmi les papiers de la Chambre des Comptes de Lille. Voici le passage de cette pièce qui nous intéresse :

« A lui (messire Jehan de Luxembourg) que  
« mondit seigneur (le duc de Bourgogne) luy a  
« ordonné estre baillié pour baillier et délivrer  
« comptant à aucuns cappitaines tenans le party  
« contraire du (au) Roy (d'Angleterre) et de (à)  
« mondit seigneur pour cause de certains traictiez  
« faiz et prins avec eulx par l'ordonnance de mon-  
« dit seigneur ou mois de Juillet mil CCCCXXX *pour*  
« *ce, comme appert par sa quittance et ladicte*  
« *certifficacion* et ce pour la reddition de la ville  
« et chastel de Soissons . . . III<sup>m</sup> salus d'or » (1).

Le duc de Bourgogne avança cette somme pour

(1) *Archives du Nord*, B. 1942 ; CHAMPION, p. 168. Les mots que je souligne, n'ont pas été reproduits par M. Champion, ils sont d'ailleurs sans importance. — La valeur intrinsèque du « salut d'or » de Henri VI, frappé à Rouen à partir de 1425, était de 13 fr. 38 c. et sa valeur courante 1 livre 2 sous 6 deniers ; il était à peu près l'équivalent du « royal d'or » de Charles VII vers la même époque.

le roi d'Angleterre ; il n'en était pas encore complètement remboursé à l'époque de la levée du siège de Compiègne, c'est-à-dire à la fin d'octobre 1430, car, d'après un autre endroit du même compte, postérieur à cette date, il lui restait à réclamer 6.700 francs. sur les 4.000 saluts qu'avait coûté « la reddicion des ville et chastel de Soissons » (1).

J'avais essayé de déterminer la date du « fait de Soissons » et je n'y avais réussi qu'approximativement ; M. Champion ne l'a pas négligée et il nous fournit à ce sujet une donnée que nous ne devons pas négliger non plus. Mais, avant de reproduire ses conclusions, je dois rappeler une distinction indispensable.

Il ne faut pas confondre la reddition de la ville au duc de Bourgogne avec le refus que Bournel et peut-être aussi les bourgeois, par lui trompés, nous dit le héraut Berri (2), sur les véritables intentions de Jeanne, opposèrent à la Pucelle lorsque, venant de Compiègne et voulant opérer une diversion sur les derrières des troupes bourguignonnes, elle essaya de faire traverser la ville par son petit corps d'armée (3). Aucun des témoignages que j'avais eus sous les yeux ne m'ayant décidé formellement pour une date à jour fixe, j'avais cru prudent de laisser le lecteur choisir, quant à la tentative de l'héroïne et au refus du

(1) *Arch. du Nord*, B. 1942 ; CHAMPION, p. 180.

(2) QUICHERAT, IV, p. 49-50.

(3) M. CHAMPION, p. 38, donne d'intéressants renseignements sur la petite troupe que Jeanne avait amenée de Compiègne et que vraisemblablement elle amena aussi, en tout ou en partie, devant les murs de Soissons. Il nomme quelques-uns des partisans qui la composaient, notamment un italien, Barthélémi Baretta, qui commandait un contingent de sa nation.

capitaine, entre l'un ou l'autre des huit ou neuf jours qui vont du 13 au 20 ou 21 mai. M. Champion se prononce de façon plus catégorique, il adopte nettement le 18 (1), s'appuyant pour cela sur ce fragment d'un compte de pots de vin appartenant aux Archives communales de Compiègne et publié par M. Sorel : « *Item* le XVIII<sup>e</sup> jour dudit mois de « may présentez X los de vin aux dits mons. de Ven- « dôme et mons. de Chanceillier à leur partement « du dit Compiengne » (2).

A dire vrai ce compte n'indique pas le but du voyage des deux personnages et c'est pour cette raison que je ne m'y étais pas arrêté ; mais, comme on sait d'autre part (3) qu'ils accompagnèrent Jeanne devant Soissons et comme apparemment eux et la Pucelle partirent ensemble de Compiègne, il est, j'en conviens, très vraisemblable qu'il s'agit en effet de leur « partement » pour Soissons, bien que nous nous fussions peut-être attendus à voir Jeanne figurer avec eux dans le compte compiégnois de même qu'elle figure en d'autres comptes tout à fait analogues pour semblables fournitures de vin à ses gens (4). Bref, je ne vois pas d'objections sérieuses à présenter contre le 18 ; ce jour rentre parfaitement entre les deux dates extrêmes qui limitèrent toujours à mes yeux l'époque de l'événement.

Quant à la reddition même de la ville au duc de Bourgogne, M. Champion la place au mois de mai comme la tentative de Jeanne d'Arc. Ici j'ai le

(1) P. 168, n. 2.

(2) SOREL, *Prise de Jeanne d'Arc*, p. 146, note.

(3) BERRI, *loc. cit.*

(4) Par exemple, QUICHERAT, V, p. 259 et 263.

regret de n'être plus d'accord avec lui et je vais essayer de donner mes raisons.

Qu'on veuille bien d'abord me permettre de reproduire le passage de ma petite brochure relatif à cette question : « Berri dit (1) que la reddition eut lieu « incontinent » après le départ de Jeanne, donc vers le 15 ou le 20 mai (écartons dorénavant le 15) ; Chastellain et Lefèvre de Saint-Remi disent (2) après la prise de Crépy-en-Laonnois par Luxembourg, c'est-à-dire, si je les comprends bien, dans le courant de juin au plus tôt. Il me semble possible de les mettre d'accord avec Berri : Bournel quitta Soissons très peu de temps après Jeanne, le lendemain même peut-être, pour aller traiter avec le duc de Bourgogne ; mais cette négociation, d'abord tenue secrète, n'eut réellement d'effet qu'un peu plus tard, lorsque Luxembourg, revenant du Laonnois vers Compiègne, prit en passant possession de Soissons. Jeanne alors était prisonnière, son œuvre pouvait paraître sérieusement compromise, des doutes étaient permis sur son inspiration et par conséquent, à certains égards, sur l'excellence de la cause qu'elle avait dit soutenir de la part de Dieu : qui sait si l'on ne fit pas valoir ces arguments auprès de nos bourgeois pour leur faire accepter leur rentrée sous la domination bourguignonne ? » (3).

Sauf erreur de ma part, la thèse de M. Champion ne me semble pas présenter de raisons suffisantes pour me faire rayer de mon travail les lignes qui précèdent. Tout au contraire, sauf peut-être deux

(1) *Ibid.*, IV, p. 50.

(2) CHASTELLAIN, éd. Kervyn de Lettenhove, II, p. 68; LEFEVRE DE SAINT-REMI, éd. Morand, II, p. 182.

(3) P. 29-30.

ou trois expressions de détail à modifier, sans rien changer au fond. Si M. Champion place la reddition au mois de mai, c'est, dit-il (1), à cause de ce passage de la chronique anonyme, d'origine probablement picarde et d'autant plus recommandable en ce qui nous concerne, connue sous le nom de *Chronique des Cordeliers* : « Et en ce temps meismes, — c'est-à-dire au mois de mai, comme il ressort du contexte et surtout de la phrase immédiatement précédente dans le manuscrit, — vinrent ceulx de Soissons traictier audit duc de Bourgogne de avoir abstinence de guerre jusques au jour Saint Jehan-Baptiste ensievant moiennant ce que ilz deliveroient vivres en l'ost pour argent et ad ce furent receus » (2). Est-ce bien d'une reddition qu'il s'agit dans ce texte ? N'est-ce pas plutôt d'une suspension d'armes, d'un armistice, d'une trêve ? Le duc s'engage vis-à-vis des Soissonnais à s'abstenir d'hostilités contre eux jusqu'à la Saint-Jean, c'est-à-dire jusqu'au 24 juin, soit pendant un mois environ ; en retour, ils fourniront, contre argent, des vivres à ses troupes. Je ne vois pas là une place de guerre qui capitule, une ville qui passe sous la domination d'un vainqueur ; je constate seulement une trêve convenue pour une certaine durée, sous de certaines conditions, et à laquelle pourra succéder éventuellement une reprise d'hostilités. Les trêves de ce genre, d'ailleurs peu respectées en général, étaient d'un grand usage à l'époque ; elles rentraient évidemment dans ce système de négociations, de tergiversations, de temporisations, dont le greffier de La

(1) P. 168, n. 2.

(2) Bibliothèque nationale, fr. 23.018, f° 499, r°.

Rochelle disait déjà (1) qu'elles « n'estoient que dissimulation et pour cuider amuser le roy » et aussi sans doute, comme celle qui nous occupe en ce moment, les populations aux abois. M. Champion, au cours de son étude, en cite plusieurs exemples frappants, et il reproduit intégralement (2) une pièce bien curieuse dans laquelle Charles VII reconnaît lui-même que son « adversaire de Bourgogne » l'a « par aucun temps amusé et deceu par « trêves ou autrement soubz ombre de bonne foy »,

Deux autres textes, tous deux tirés du même compte de Jean Abonnel, achèvent de me décider à écarter le mois de mai quant à la reddition. J'ai cité l'un d'eux tout à l'heure: c'est le passage où il est dit que le duc de Bourgogne fit délivrer de l'argent à certains capitaines du parti français « pour « cause de certains traictiez faiz et prims avec eulx « pour l'ordonnance de mondit seigneur au mois « de juillet mil CCCXXX pour la reddition de la « ville et chastel de Soissons ». A prendre ces lignes à la lettre, c'est en juillet seulement que le duc aurait traité avec Bournel. Je crois en effet que c'est alors que les conditions du traité se sont précisées, mais en fait il devait y avoir eu, entre le capitaine et les agents bourguignons, des pourparlers antérieurs.

L'autre texte n'a pas, que je sache, été utilisé

(1) *Revue Historique*, IV, p. 844. — Au sujet de ces trêves voir notamment Morosini, éd. LEFÈVRE-PONTALIS et DOREZ, IV, *annexes*, p. 332-350, les *Archives départementales* du Nord, B. 301, celles de la Côte-d'Or, B. 11898, etc. Dans le recueil de Stevenson (*Letters and papers*, etc, II, p. 196-202), je note pour les historiens du département de l'Aisne une lettre du duc de Bourgogne à Henri VI, 12 décembre 1431, où l'on voit les habitants de Chauny solliciter une trêve, « eulx grièvement complaignons et disans que autrement ils seroient perdus ».

(2) P. 166-168.

par M. Champion qui s'occupant de Compiègne et non de Soissons à pu très légitimement le juger trop étranger à son sujet; je ne le connaissais pas, quant à moi, l'année dernière. Il est, à mon avis, plus précis encore et plus décisif que le précédent. Un conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, maître Jean de Ternant, avait été employé à diverses missions, pour le compte de son maître, dans le courant de l'année 1430. Abonnel, chargé de le payer, dut justifier, probablement sur les propres rapports ou mémoires de Ternant, de l'emploi que celui-ci avait fait de son temps. Or, après avoir exposé les services de cet agent pendant la période qui va du 3 avril au 4 juillet et qui fut consacrée, auprès du duc lui-même ou de son premier chambellan (Luxembourg), à diverses besognes, toujours de nature confidentielle et diplomatique (1), Abonnel passe à la période du 5 juillet au 9 septembre : « et depuis et derrainement (2) il fu, par icellui seigneur, envoyé avec et en la compagnie de messire Jehan de Luxembourg devant la ville de Soissons pour requerre, de par le roy (d'Angleterre) et mondit seigneur, l'obéissance de ladite ville, auquel ouvrage et besongne il vacqua tant en la poursuite de ta recouvrance d'icelle ville ès marches dudit

(1) « Item depuis le III<sup>e</sup> jour d'avril, fu continuellement ledit maistre Jehan en la compagnie de mondit seigneur et de son premier chambellan, portant son scel de secret en son ost devant Compiègne, pour cause de grandes ambassades estranges et autres affaires qui continuellement ilz survenaient, où il vacqua jusques au III<sup>e</sup> jour de juillet ensuivant. Et depuis et derrainement... » (*Inventaire des Archives du Nord*, B. 1,942, éd. de 1881, t. IV).

(2) Je pense que « derrainement » veut dire ici « en dernier lieu », plutôt que « dernièrement », le passage reproduit ci-dessus étant, dans ce compte, le dernier qui concerne Ternant.

« Soissons, comme pour l'entretienement d'icelle, « après ce qu'elle fu réduite à l'obéissance, depuis « le V<sup>e</sup> jour dudit mois de juillet, jusqu'au IX<sup>e</sup> jour « de septembre (1) ». Voilà, je crois, qui est clair: à partir du 5 juillet, Ternant, de concert avec Luxembourg, s'emploie : 1<sup>o</sup> à la « poursuite de la « recouvrance d'icelle ville », puis 2<sup>o</sup>, la ville étant recouvrée, à son « entretienement (2) » dans l'obéissance au duc de Bourgogne. Mais la ville n'était pas encore recouvrée par le duc le 5 juillet puisque Ternant s'occupa, à partir de ce jour, de « requerre » son obéissance. On remarquera qu'Abonnel distingue bien nettement entre « la poursuite de la recouvrance » et « l'entretienement », tout en les englobant dans la même période de deux mois. Peut-être aussi peut-on tenir compte, en une certaine mesure au moins, de ces expressions « devant la ville (3) » et « ès marches dudit Soissons » ; elles semblent indiquer que l'émissaire bourguignon n'entrait même pas dans la ville, mais négociait aux portes ou aux environs,

(1) *Inventaire des Archives du Nord*, B, 1.942.

(2) C'est sans doute à cet « entretienement » que se rapporte l'extrait suivant du compte d'Abonnel : « A lui qu'il lui a esté baillié comptant « XVI<sup>r</sup> LXXII francs VII sols, c'est assavoir pour faire prest à messires « Simon de Lalain, Bertran de Méniquant (Manicamp) et leurs gens qui, « par ordonnance de mondit seigneur, avoient esté ordonnés à la garde « de la ville de Soissons et des marches environnantes, aprez ce qu'elle « a esté réduite à l'obéissance du roy (d'Angleterre) IX<sup>e</sup> III<sup>ss</sup> XIII francs, « etc., etc., cy rendue la quictanxe donnée darrain de novem- « bre MCCCCXXX ». (*Archives du Nord*, B. 1.942, f<sup>o</sup> 62. Bertrand de Manicamp avait été employé notamment, pendant le siège de Compiègne, à l'entreprise sur Crépy-en-Laonnois (CHAMPION, p. 163). Pendant le même siège les forts de Vaurezis et de Vic-sur-Aisne se rendent aux Anglo-Bourguignons (*Ibid.*).

(3) Expression qu'on retrouve à la fois dans Lefèvre de Saint-Remi (éd. Morand, p. 182) et dans Chastellain (éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 67-68).

« ès marches », et cette circonstance ne serait point non plus pour entraîner l'idée d'une reddition déjà accomplie ou devant s'accomplir sans difficulté.

D'autre part enfin la *Chronique des Cordeliers* place au 6 août la reddition de Crépy-en-Laonnois à Jean de Luxembourg et j'ai dit que, d'après Lefèvre de Saint-Remi et Chastellain, c'est en revenant de Crépy que Luxembourg prit Soissons. Ce serait donc jusqu'à un grand mois après le 5 juillet qu'il faudrait reculer la reddition. Mais peut-être conviendrait-il d'entendre les textes de Lefèvre et de Chastellain en ce sens que Luxembourg n'eut simplement qu'à prendre possession et qu'à consacrer le nouvel état de choses assuré par Ternant dans le courant de juillet.

Je demande donc qu'on me permette de m'en tenir à ce que j'écrivais l'année dernière, touchant l'époque où la reddition, sourdement préparée de longue main, devint officielle et définitive (pour quelques années), grâce à l'assentiment plus ou moins extorqué aux bourgeois. En parlant du « courant de juin au plus tôt », j'avais usé d'une réserve que je ne regrette pas aujourd'hui et de termes que ne contredisent pas les documents parvenus depuis à ma connaissance.

## II

On trouvera peut-être que je m'appesantis trop longtemps sur cette question de date pour n'arriver à la résoudre, en somme, que d'une façon encore approximative, à quelques jours, voire à quelques semaines près. Si j'y ai tant insisté, c'est qu'elle se rattache à une autre question d'un intérêt

plus vif pour nous, je veux dire la part qui revient à nos ancêtres soissonnais du XV<sup>e</sup> siècle, dans l'événement en cause. Puis-je affirmer que ni la thèse de M, Champion, ni les recherches qu'elle m'a suggéré de reprendre n'apportent contre eux de nouvelles charges ? On en va juger.

Si les dispositions des bourgeois soissonnais à redevenir Bourguignons avaient été aussi unanimes que les Bourguignons l'eussent voulu, ils n'auraient pas fait attendre si longtemps leur soumission et ce n'est pas simplement une trêve qu'ils auraient conclue avec Philippe-le-Bon; le duc n'aurait pas eu besoin, en juillet, de leur envoyer Jean de Ternant et il n'aurait pas été nécessaire de « tant parlementer » comme le dit Chastellain, ni de se présenter devant la place « à main armée puissamment » (sans doute pour intimider une bonne fois les volontés indécises), comme il le dit encore. La pièce comptable d'Abonnel confirme ici la chronique. Quant aux circonstances, plus ou moins atténuantes, que j'avais essayé de faire valoir en faveur des Soissonnais, je les retrouve à peu près les mêmes ; c'est toujours la pression de Bournel sur nos bourgeois et le mensonge auquel il est obligé de recourir pour les détourner de laisser entrer les troupes de la Pucelle le 18 mai ; c'est toujours leur désarroi, disons même leur impuissance, conséquences trop naturelles de leur misère persistante depuis le sac de 1414 ; ce sont toujours et surtout, mais de plus en plus manifestes, les intrigues que le parti anglo-bourguignon n'avait cessé d'entretenir chez nous et que favorisait si puissamment la situation périlleuse d'une ville indivise, quant à la souveraineté féodale, entre les maisons rivales de Bar et d'Orléans. D'après l'*Histoire de Bour-*

*gogne* de dom Plancher (1), le duc, à la suite du siège de 1414, aurait fait le meilleur accueil à des bourgeois de Soissons chassés de leur ville et dépouillés de leurs biens par les Armagnacs ; il en entretint jusqu'à sept auprès de lui « entre lesquels étaient quelques officiers des plus distingués ». C'était leur créer, à eux ou à leurs familles, des obligations et peut-être que Philippe s'en trouva bien seize ans plus tard. A propos des « clients » déclarés ou non qu'il pouvait compter dans la ville, j'avais insinué l'année dernière que le passé de notre évêque, Renaud de Fontaines, ancien recteur de l'Université de Paris pendant l'occupation anglaise, semblait devoir le rattacher au parti anglo-bourguignon ; nous savions de plus que, Champenois d'origine, il avait été élevé dans l'église d'Auxerre, qu'il était chanoine d'une église de cette ville, qu'il avait un bénéfice à Nevers (2), et qu'Auxerre et Nevers étaient de la dépendance du duc de Bourgogne. Or voici que, sur un état des gages du personnel de l'hôtel du duc, conservé aux Archives du Nord (3), je trouve une somme de 24 sols payée à « monseigneur de Soissons », sans autre désignation, et cette donnée excite d'autant plus ma curiosité qu'elle est à la date du 30 mai 1430. Faudrait-il voir Renaud de Fontaines dans le personnage visé par le comptable ? J'en doutais d'abord, ne m'expliquant pas bien à quel titre notre évêque pouvait figurer, en 1430, parmi le personnel de la maison ducale, mais ne découvrant pas non plus qui pouvait alors, à part lui, être appelé « monseigneur de

(1) Tome III, p. 427-428. Malheureusement il n'y a pas de références à l'appui.

(2) PÉCHEUR, IV, p. 503-504,

(3) B. 3.398.

Soissons ». J'avoue que mes doutes se sont au moins affaiblis depuis que des recherches poussées plus avant dans les mêmes archives m'ont révélé que deux ans plus tôt Philippe employait le prélat à des missions diplomatiques et qu'il le payait en conséquence (1). Evidemment Renaud avait été de ses familiers, avait eu sa confiance. Si, en 1429, il avait fait acte de soumission à Charles VII en même temps que sa ville épiscopale, ce qui n'est pas très nettement prouvé, ou ne fut peut-être que pour la forme et sous la pression des événements (2), il est vraisemblable qu'il avait conservé quelques accointances à la cour de Bourgogne. Il n'y a pas loin de là à penser qu'en 1430 il ne chercha point à empêcher la rentrée de Soissons sous la domination bourguignonne. En sorte que nous en arrivons à nous demander si nous ne devons pas

(1) « 10<sup>e</sup> compte de Guy Guilbaut de la recette générale du duc de Bourgogne, pour un an fini le 31 décembre 1428... mois de juillet ; voyages et grosses messageries... A révérend père en Dieu, monseigneur l'Evesque de Soissons, qui, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur a esté avec ledit messire Lourdin (seigneur de Saligny) et autres en ladite ambaxade au pays d'Arragon où semblablement il a vacqué par lesdits sept mois demi, dont à son partement il fu semblablement contenté pour un mois, pour ce, pour ladicte reste de III mois et demi qui sont CVII jours, au pris de VII frans que pour chacun d'iceulx mondit seigneur lui a aussi tauxé et ordonné prendre et avoir de lui... etc... VI<sup>e</sup> III<sup>e</sup> III livres XVI sols. A lui pour semblables d'autres VIII jours qu'il a vacqué en retournant dudit pays de Bourgogne en son hostel audit lieu de Soissons, au pris de III frans que pour chacun d'eulx mondit seigneur lui a tauxé et ordonné prendre et avoir de lui,..... etc,.... XXV livres XII sols..... mois de décembre : voyages et ambaxades ..... À révérend père en Dieu, monseigneur l'Evesque de Soissons, pour la parpaye de son voyage d'Arragon, oultre XV jours qu'il mit à venir de son hostel devers mondit seigneur pour avoir ses instructions et retourner ... » (*Archives du Nord*, B. 1.938).

(2) Fiquet (manuscripts de la Bibliothèque de Soissons) et, après lui, Pêcheur (*Annales*, IV, p. 513) parlent tous deux, mais sans donner de références d'un arrangement qui aurait été convenu au sujet d'un droit de gîte entre Charles VII et l'évêque lors du passage du roi à Soissons.

considérer comme relativement, mais réellement méritoire de la part de nos bourgeois d'avoir différé aussi longtemps leur soumission, misérables comme ils l'étaient et travaillés comme ils devaient l'être à la fois par leur capitaine et par leur évêque, sans compter d'autres influences.

D'autre part je ne pense pas qu'il faille rien déduire, touchant les tendances bourguignonnes des Soissonnais, de ce fait que, négociant en mai 1430 leur trêve avec le duc, ils s'engagèrent à fournir contre argent des vivres à ses troupes. On avait vu la même chose, mais en sens inverse, l'année précédente, à Auxerre, quand Charles VII et Jeanne d'Arc s'étaient arrêtés dans cette ville pour essayer d'en prendre possession. Les Auxerrois refusèrent de les recevoir, consentant seulement à leur vendre les vivres dont l'armée royale avait besoin. Les chroniqueurs qui relatent cette concession font entendre clairement qu'elle n'impliquait en aucune façon, chez les gens d'Auxerre, des velléités de passer au parti national.

A propos des intrigues bourguignonnes et de Jean de Ternant, je ne dois pas oublier que le passage ou le séjour à Soissons, en juillet-août 1430, du maître d'hôtel du duc Philippe n'était pas la première visite qu'il nous faisait. Toujours d'après le même compte d'Abonnel, il était venu à Soissons vers la fin de décembre 1429, puis vers la fin du mois de janvier suivant, pour y conférer avec le comte de Clermont (1) et le chancelier Regnault

(1) J'ai eu tort dans mon travail de l'année dernière (p. 8-9) de laisser entendre que Clermont n'avait pas reparu à Soissons depuis l'automne de 1429 ; mais il demeure exact, comme je l'ai dit, qu'il n'accompagnait point Jeanne devant Soissons en mai 1430. Berri ne le nomme pas dans cette circonstance non plus que le compte de pots de vin de Compiègne cité par M. Sorel et rappelé plus haut.

de Chartres au sujet du renouvellement de certaines « abstinences de guerre » convenues entre le duc de Bourgogne et Charles VII. La présence à Soissons, en janvier et février, du chancelier et du comte, leurs entretiens avec Ternant peuvent bien n'avoir pas été sans action sur l'esprit de Bournel d'une part et, d'autre part, sur celui des Soissonnais hésitants : on sait que Clermont et Regnault de Chartres appartenaient à ce parti flottant, louche et quelquefois dupe, qui, par sa politique pusillanime et sa diplomatie intéressée, par sa susceptibilité et sa jalousie, contrecarra si mal à propos la mission de Jeanne et retarda sensiblement la libération définitive. M. Champion a mis en sous-titre à son livre : *Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc* et il en avait le droit, car sa thèse contient bon nombre de données nouvelles et curieuses sur le rôle de Jeanne, notamment sur les obstacles que la pauvre Pucelle rencontra dans l'entourage le plus immédiat de Charles VII. Plus ces obstacles furent puissants et multipliés, plus ressort, admirable à la fois d'énergie morale et de sens pratique, la grande figure qui, dominant toute l'histoire des trois années 1430-1431, en rachète les turpitudes, en fait oublier les misères, à force de vertu, de génie et de charme.

### III

Je m'étonne un peu que M. Champion nous montre Jeanne gagnant directement, après son échec devant Soissons, « Crépy-en-Valois puis Compiègne » (2). D'après le héraut Berri, très

(2) p. 42, n. 4.

précis et, je crois, très exact en ce qui concerne la tentative du 18 mai à Soissons, la Pucelle serait, le lendemain, retournée tout droit de Soissons à Compiègne pendant que ses compagnons de la veille se rabattaient sur Senlis (1). Ce serait, par conséquent, deux ou trois jours plus tard, le 20 ou le 21 mai, qu'elle serait allée à Crépy d'où elle revint dans la matinée du 23, jour de sa prise sous les murs de Compiègne. MM. Wallon, Sorel, Dunand, d'autres encore, adoptent cet itinéraire. Je ne relèverais pas ici ce qui n'est probablement, chez l'historien de Guillaume de Flavy, que pure inadvertance, si je n'y trouvais occasion de hasarder l'observation qui va suivre et qui, du reste, ne sera, elle, que pure hypothèse.

La plupart des historiens de Jeanne ont raconté, quelques-uns seulement pour mémoire et sans y ajouter foi, une petite scène qui se serait passée dans l'église Saint-Jacques de Compiègne. Un certain matin, très peu de temps avant sa prise, la Pucelle fit dire une messe à Saint-Jacques, y communia, puis, se trouvant auprès d'un pilier de l'église, elle dit « à plusieurs gens de la ville qui là  
« estoient (et y avoit cent ou six vingts petits  
« enfans qui moult désiroyent à la veoir) : « Mes  
« enfans et chers amys, je vous signifie que l'on  
« m'a vendue et trahie et que de brief seray livrée  
« à mort. Si vous supplie que vous priez Dieu  
« pour moy, car jamais n'auray plus de puissance  
« de faire service au roy ne au royaume de  
« France » (2). Je n'ai pas à entrer ici dans les discussions que ce texte, intéressant surtout pour

(1) QUICHERAT, IV, p. 50.

(2) QUICHERAT, IV, p. 272.

Compiègne, a déjà suscitées et que M. Champion reprend sur nouveaux frais avec des développements qu'on ne leur avait pas encore donnés et une argumentation très nourrie et très ferme (1). Il conteste la réalité de cet épisode, au moins en tant qu'il aurait eu lieu le 23 mai, comme on l'a dit, et surtout il ne veut pas qu'on interprète contre Guillaume de Flavy, comme on l'a fait, les pressentiments de trahison manifestés par l'héroïne. Je crois bien qu'il a raison sur ces deux points, sur le second surtout, mais je ne suis pas certain qu'il faille rejeter entièrement l'anecdote comme une fable sans fondement sérieux. S'il est vrai qu'elle ne peut trouver place dans la matinée du 23 qu'à la condition, en définitive acceptable (2), de faire partir Jeanne de Crépy pendant la nuit du 22, s'il n'est pas prouvé non plus que Flavy ait le moins du monde donné prise à l'accusation de traîtrise, ne pourrait-on soupçonner au fond des mélancoliques appréhensions de Jeanne formulées d'une façon si touchante, en termes qui rentrent si bien dans « sa manière », si je puis ainsi dire et comme diraient avec moi toutes les personnes habituées aux textes des deux *Procès* édités par Quicherat, ne pourrait-on, dis-je, soupçonner au fond des appréhensions de Jeanne quelque ressentiment encore à vif du refus qui venait de lui être opposé

(1) CHAMPION, appendices, p. 281 à 286.

(2) M. le capitaine de cavalerie CHAMPION (*Jeanne d'Arc écuyère*, p. 104) admet pour les chevauchées de la Pucelle, à la fin de l'hiver, quand les chemins sont mauvais, une moyenne de six kilomètres à l'heure ; quatre heures au plus devaient donc lui suffire, au mois de mai, pour les 24 ou 25 kilomètres qui, en tenant compte des détours obligés, séparent Crépy de Compiègne. Partie de Crépy dans la nuit ou de grand matin, elle pouvait très bien être à Compiègne assez tôt pour y entendre la messe.

par le capitaine de Soissons ? Il est trop évident qu'elle dut partir de chez nous en proie à de pénibles pensées, à des préoccupations qui auraient découragé d'autres âmes que la sienne ; l'accueil qui lui avait été fait et sans doute aussi ce qu'elle avait pu voir, entendre et surprendre auprès du capitaine félon dans la soirée du 18 et la matinée du 19, tout cela ne lui donnait que trop sujet de se croire abandonnée ou même trahie. Comme elles devaient lui sembler loin maintenant, les acclamations qui l'avaient saluée, l'année précédente, dans cette même vallée de l'Aisne, dans cette même ville de Soissons ! Qu'elle ait épanché sa tristesse et révélé son angoisse devant ce commun peuple et ces petits enfants qu'elle aimait et dont elle se savait aimée (1), quoi de plus naturel ? Et quand dut-elle le faire, sinon au lendemain même de l'événement qui lui inspirait ce chagrin et ces craintes ? Raison de plus pour penser, conformément au récit de Berri, qu'elle était retournée directement de Soissons à Compiègne. Sans pouvoir affirmer que la scène de Saint-Jacques a réellement eu lieu comme le racontèrent beaucoup plus tard deux vieillards qui, paraît-il s'en disaient les témoins, j'incline à la trouver au moins vraisemblable et je la placerais au lendemain du retour de Soissons, c'est-à-dire dans la matinée du

(1) « Quand elle se trouvait en quelque lieu où il y avait un couvent « de religieux mendiants, elle me recommandait de lui rappeler les jours « où les petits enfants des mendiants recevaient l'Eucharistie afin qu'elle « pût la recevoir avec eux, et elle communiait en effet avec les enfants « des mendiants ». (Déposition de Pasquerel, aumônier de Jeanne, au procès de réhabilitation, QUICHERAT, III, p. 104). — « Venoient les « pouvres gens volontiers à elle pour ce qu'elle ne leur faisoit point de « déplaisir, mais les supportoit à son pover ». (Réponse de Jeanne à ses Juges, au procès de condamnation, *Ibid*, I, p. 102).

20 ou peut-être dans celle du 21. Alors le traître que Jeanne avait en vue ne serait plus Guillaume de Flavy, mais le picard Guichard Bournel avec son entourage anglo-bourguignon : Dieu me garde de dire les Soissonnais ! Je le peux d'autant moins que Jeanne ne les a pas associés à Bournel dans l'invective indignée qui lui échappa contre le capitaine lorsqu'elle apprit la reddition de la ville et dont ses juges prirent acte, avec une évidente malignité, pour en faire contre elle un chef d'accusation (2). Il n'est pas davantage question de nos bourgeois, mais seulement d' « aucuns capitaines » (3) dans la pièce de comptabilité où Jean Abonnel, inconscient exécuteur de la « justice immanente », a enregistré pour la postérité le prix de la trahison.

#### IV

J'espère que ces dernières lignes, s'ajoutant à d'autres de mon précédent travail, feront assez voir qu'en insistant sur le « fait de Soissons », je me suis efforcé de dégager, dans toute la mesure compatible avec la vérité historique, la responsabilité personnelle des Soissonnais. Je m'en sens plus à l'aise pour rappeler que la vie de Jeanne d'Arc renferme un autre « fait de Soissons », antérieur à celui de 1430, mais guère moins regrettable peut-être. Seulement je n'ai plus à y chercher, même pour l'excuser ou l'amoindrir, la part respective des Soissonnais : ils n'en eurent là évidem-

(2) QUICHERAT, I, p. 111.

(3) L'un de ces capitaines était peut-être Jean Le Gras, écuyer, qui, pendant le siège de Compiègne, rendit aux Bourguignons le château de Vaurezis (CHAMPION, p. 263).

ment aucune. Reconnaissons-le : dès avant 1430 et la félonie de Bournel, le souvenir qu'évoquait à l'esprit de Jeanne le nom de notre cité pouvait n'être pas sans quelque mélange d'amertume. Assurément les bourgeois de Soissons lui avaient fait bon accueil en juillet 1429, à elle et à son roi; sans attendre, pour les leur ouvrir, qu'ils fussent aux portes de leur ville, ils leur en avaient envoyé les clefs à Vailly; enfin ils les avaient fêtés l'un et l'autre autant que l'avait permis la modicité de leurs ressources. Nous avons rassemblé dans un premier travail (1) et rappelé dans notre brochure les textes anciens qui prouvent tout cela : depuis, comme alors, nous n'en avons trouvé aucun qui aille à l'encontre. Il n'en est pas moins vrai que, par la faute des conseillers de Charles VII, le court séjour de Jeanne à Soissons, en 1429, se termina, comme sa tentative de 1430, autrement qu'elle n'avait dû le souhaiter. Quand, venant de Reims et de Vailly, elle arrive à Soissons le 23 juillet, elle est toute à la joie de son âme : Soissons marque une heureuse étape de plus sur cette voie triomphale qu'elle suit depuis Orléans et au bout de laquelle Paris lui apparaît ; puis Soissons, c'est, au moins en partie, le domaine du duc d'Orléans et Jeanne se félicite d'autant plus volontiers de le voir rentrer sous la souveraineté du roi de France que cette rentrée sert les intérêts du « bon duc », lequel, comme elle disait, était de sa charge (2) ». Mais quand, deux ou trois jours après, elle quitte Soissons, ce n'est plus, comme elle l'avait tant désiré et comme tout politique avisé et tout bon

(1) *Argus Soissonnais* des 10 et 13 avril 1898.

(2) PERCEVAL DE CAGNY, éd. Moranvillé, p. 148.

capitaine auraient dû le désirer avec elle, ce n'est plus pour suivre le chemin direct, le chemin de la délivrance finale. Un armistice signé, — ou qui va l'être, — entre Charles VII et le duc de Bourgogne l'oblige à changer d'itinéraire ; au lieu d'aller tout droit vers Compiègne ou Crépy, c'est-à-dire vers Paris, il faut qu'elle se rabatte tout à fait sur la gauche, vers Château-Thierry. En d'autres termes on lui impose un mouvement de retraite dont les conséquences peuvent retarder indéfiniment le succès de son œuvre (i). « Des trêves ainsi faites  
« je ne suis point contente, écrivait-elle une  
« dizaine de jours plus tard aux habitants de  
« Reims (2), et si je les tiens, ce sera seulement  
« pour garder l'honneur du roi ». Dans une page (3) où palpite sourdement une patriotique émotion, M. Germain Lefèvre-Pontalis, étudiant cette phase critique de la vie de l'héroïne, se demande si ce n'est pas dès Soissons que « se  
« trame cette convention désastreuse, aux dernières  
« heures du séjour du roi, après l'instant où la  
« marche sur Compiègne semble encore décidée,  
« où le plan de campagne offensive paraît toujours  
« le seul en faveur? Est-ce là, dès Soissons, que cette  
« trêve devient la cause déterminante de la retraite ?  
« Ne se conclut-elle qu'à Château-Thierry, le  
« 30 ou le 31, pendant cette arrêt de deux longues

(1) L'auteur de la *Chronique de Tournai* a très bien compris et exprimé de quel bénéfice s'était privé Charles VII en ne marchant pas directement de Soissons sur Paris : « Et fait à présupposer et estimer  
« que, se tousdis eust procédé avant, tost oust reconquesté tout son  
« roiaulme, car les Engles et aultres, ses adversaires, estoient si esbahis  
« et efféminez que à paines se osoient amonstrer ne deffendre la pluspart  
« de eulx, sans espérance de éviter la mort, fors par fuir ». (*Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, p. 414).

(2) Le 5 août. — QUICHERAT, t. v, p. 140.

(3) *Chronique de Morosini*, t. III, p. 201-203, notes.

« journées qu'on pressent chargé d'incertitudes?  
« Enfin se décide-t-elle seulement à Provins même,  
« entre le 2 et le 5 août ?... Autant d'énigmes irri-  
« tantes ». J'oserai me montrer ici moins réservé  
que le savant éditeur de Morosini, et, sans affirmer  
le moins du monde que la convention fut conclue  
et signée à Soissons même, je pense du moins que  
le mouvement oblique s'y décida, puisque l'armée  
royale, en quittant notre ville, ne prit point la route  
de Compiègne, ni celle de Crépy, mais tout de  
suite celle du Tardenois (1).

Un de nos sculpteurs en renom, ayant à faire  
une statue de Jeanne d'Arc, a eu l'idée poétique et  
touchante, trop justifiée par la réalité histo-  
de poser sur la tête de l'héroïne une cou-  
ronne où les épines s'entremêlent aux lauriers.  
Serait-ce à Soissons qu'elles apparurent pour  
la première fois, ces épines qui devaient croître  
et se multiplier si cruellement ? S'il en était  
ainsi, nous n'y verrions qu'une raison de plus,  
pour les Soissonnais, de rendre à la martyre de  
Rouen des honneurs particuliers. Déjà son souve-  
nir les a bien inspirés. Non-seulement ils ont  
choisi, pour lui donner le nom de Jeanne d'Arc,  
la plus belle de nos nouvelles voies, mais le côté  
de la ville que cette voie dessert et décore aujour-  
d'hui, se trouve être précisément celui par lequel,  
en mai 1430, Jeanne, triste et songeuse, quitta la  
vieille cité française, d'où l'écartaient d'obscures  
et basses machinations. Sur aucun autre point  
l'hommage réparateur n'aurait été rendu avec plus  
de convenance et d'à-propos.

(1) QUICHERAT, t. IV, p. 20, 46, 78, 187, 381 ; t. v, p. 68 ; — MOROSINI,  
p. 201, n° 5.

